

Le Rwanda adopte une loi sur l'interception des communications

PANA, 10 août 2012 Kigali, Rwanda - Le Parlement rwandais vient d'adopter à l'unanimité une loi portant sur l'interception des communications dont des appels téléphoniques ainsi que des courriels électroniques à travers le traitement des renseignements relatifs à toute activité qui menace ou pourrait menacer la sécurité intérieure de l'Etat, a appris la PANA vendredi de source officielle à Kigali. Il est prévu que le nouveau système permettra aux instances compétentes de capter toutes les communications qui se font par Internet et téléphone par le biais d'une grille de mots-clés, selon le ministre rwandais de la Sécurité intérieure, Sheikh Musa Fazil Harelimana.

L'adoption de cette loi intervient au moment où les analystes estiment qu'avec des progrès technologiques actuels, les Etats sont en train de mettre en place des plates-formes qui leur permettront d'intercepter des communications entre organisations criminelles à grande échelle. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile au Rwanda s'est élevé à 38 cent en juillet 2011, selon l'Institut national de la statistique du Rwanda (INSR).